

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Voici le texte du discours du général Lebœuf, extrait du procès-verbal de remise de la Vénétie.

« Messieurs,

» Délégué par l'Empereur Napoléon III pour recevoir des autorités militaires autrichiennes les forteresses et territoires de vos provinces, il me reste à remettre entre vos mains les droits qui ont été cédés à Sa Majesté. C'est pour accomplir cette dernière partie de ma tâche que je vous ai convoqués.

» Vous savez déjà dans quel but l'Empereur a accepté la cession de la Vénétie. Sa Majesté s'en est expliquée dans une lettre adressée, en date du 11 août, au roi d'Italie, et pour vous instruire des intentions de mon auguste souverain, je ne saurais mieux faire que de vous donner lecture de ce document.

Suit la lettre de l'Empereur au roi d'Italie, dont nos lecteurs ont déjà eu connaissance :

« Messieurs, l'Empereur connaît depuis longtemps les aspirations de votre pays. Sa Majesté sait qu'il désire être réuni aux États du roi Victor-Emmanuel, avec qui elle a combattu naguère pour l'affranchissement de l'Italie. Mais par respect pour le droit des nationalités et pour la dignité des peuples, l'Empereur a voulu laisser aux Vénitiens le soin de manifester leur vœu. Ils sont dignes de comprendre cet hommage rendu à la souveraineté populaire, sur laquelle reposent les gouvernements de France et d'Italie. L'Empereur témoigne ainsi une fois de plus de son respect

pour les principes qu'il s'est fait un honneur de défendre et des sentiments d'amitié dont il a donné des marques réitérées à toute la Péninsule. Sa Majesté est heureuse d'avoir secondé le patriotisme et le courage de la nation italienne. »

Après la réponse du comte Micheli, au nom des membres de la commission, M. le général Lebœuf a pris de nouveau la parole, et a déclaré ce qui suit :

« Au nom de S. M. l'Empereur des Français et en vertu des pleins pouvoirs et mandement qu'il a daigné nous conférer,

» Nous, général de division Lebœuf, aide-camp de S. M. l'Empereur, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, etc., commissaire de Sa Majesté en Vénétie,

» Vu le traité signé à Vienne, le 14 octobre 1866, entre S. M. l'Empereur des Français et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., etc., au sujet de la Vénétie ;

» Vu la remise qui nous a été faite de ladite Vénétie, le 19 octobre 1866, par le général Mœhring, commandeur de la Couronne de fer, etc., commissaire de S. M. l'empereur d'Autriche en Vénétie ;

» Déclarons remettre la Vénétie à elle-même, pour que les populations, maîtresses de leur destinée, puissent exprimer librement, par le suffrage universel, leurs vœux au sujet de l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie. »

Le Times reçoit de la Gazette de l'Allemagne du Nord un démenti catégorique relativement aux prétendus dissentiments qui auraient existé entre les cours de Berlin et de Péters-

bourg à propos des affaires allemandes. Il n'est pas vrai non plus, selon la Gazette de l'Allemagne du Nord, qu'il y ait eu des pourparlers entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, à propos de la question d'Orient.

Une feuille supplémentaire du Journal de Dresde publie le traité de paix, dont voici les stipulations les plus importantes :

« La Saxe entre dans l'Union des États du Nord ; l'armée sera réorganisée aussitôt que les dispositions pour la réorganisation militaire de l'Union du Nord seront fixées.

» Les places de Dresde et de Königsstein auront des garnisons mixtes ; la Prusse fournira les garnisons nécessaires jusqu'à l'époque de la réorganisation des troupes saxonnes. Celles-ci retourneront dans leur pays, et seront placées sous les ordres du général prussien commandant en chef en Saxe.

» L'indemnité de guerre est de 10 millions de dollars, somme dont sera déduit un million pour prix de la cession du chemin de fer de Lœbau à Gœrlitz. Le gouvernement militaire et le commissariat civil prussiens cesseront en Saxe.

» Le traité du Zollverein sera maintenu avec droit de le dénoncer six mois d'avance. La Prusse aura le droit exclusif du service télégraphique en Saxe.

» Les personnes en Saxe compromises pendant la dernière guerre, ne seront pas poursuivies.

» La Saxe règlera la représentation diplomatique en conformité avec les principes qui seront valables pour l'Union du Nord en général. »

On pense que le roi de Saxe prendra décidément le parti d'abdiquer en faveur du prince royal. La conclusion de la paix avec la Prusse a été pour lui un suprême sacrifice auquel il ne s'est résigné que par suite des vœux exprimés par la population. Sa résolution sera, dit-on, exprimée dans un manifeste au peuple saxon.

Le Moniteur prussien publie la loi relative aux élections pour le Parlement de l'Allemagne septentrionale, ainsi que les traités d'alliance conclus entre l'union du Nord et le Mecklembourg.

La Gazette allemande du Nord dit que la convocation des électeurs pour le Parlement ne pourra avoir lieu qu'après la session de la Diète prussienne.

Quant à ce qui regarde les projets relatifs à la mise à exécution de la Constitution prussienne dans les pays nouvellement annexés, la Diète tiendra probablement une seconde session avant le 1<sup>er</sup> janvier 1867.

Le Czar signale de nouvelles confiscations d'églises catholiques en Pologne, par ordre du gouvernement russe. Les carmélites de Dubus ont été expulsées. Par ordre du gouverneur de Volhynie, les curés décédés sont immédiatement remplacés par des popes.

Les nouvelles de Constantinople ne tarissent point sur les magnificences de la réception faite par le sultan au prince de Roumanie. Mais s'il est vrai, comme l'annonce un journal français de Francfort, que la Porte ait ac-

## FABLETTON.

52

## L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

## TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

## VII. — LE NOUVEL HÔTE DE CHEZ ROFINS.

Après une soirée assez monotone, le lendemain du jour qui clôt le précédent chapitre, le maître de Treffieux regagne de bonne heure son pavillon. Il renvoie Mayer et, une fois seul, s'assied près du feu qui, par ce grand froid, brûle avec une activité dévorante.

Pendant cette veillée, le jeune comte a remarqué une grande préoccupation chez M. Des Torranches ; à plusieurs reprises, le vieillard a parlé de Treffieux, de chez Rofins, se renseignant avec sollicitude sur Jeanne, avec intérêt sur Michel, faisant intervenir, à propos du père et de la fille, les Du Taillis, l'incendie des Gouttes et, chose étrange, Mme Arnould.

Le vieux gentilhomme a, dans le cours de la journée, cité comme autorité, comme puissance, Lucien Arnould ; et cela, sans que la dame des Sapins ait sourcillé. Par contre, le nom du frère aîné n'a pas été dit chez M. Des Torranches.

A propos de chez Rofins, le vieillard avait rappelé la création de ce domaine ; la maladie de la mère des deux Arnould ; le désespoir de Lucien à la mort de sa mère ; son travail, le baptême du jeune écrivain, le dévouement religieux, fanatique, de la Nanette.

A ce nom, l'officier avait observé avec une sorte de crainte la dame des Sapins, s'attendant à quelque réflexion pénible sur Mme Arnould ; mais Mme des Torranches avait approuvé, par son silence, toutes les réflexions de son mari.

Elle avait même laissé passer, sans discussion, l'annonce du voyage chez l'écrivain, et avait pu entendre, sans bâiller, le récit renouvelé de la mort des maraudeurs.

Toutes choses tristement concluantes contre François Arnould, qui avait fortement tonné contre l'expédition du chasseur, alléguant que, pour sauvegarder du papier barbouillé, d'Hascher n'eût pas dû s'exposer à tuer deux hommes.

Le comte, en se chauffant, songeait aux événements de la veille et aux incidents de la journée, se demandant si la prépondérance tout-à-coup prise par Lucien Arnould provenait de la grosse somme qu'il avait pu payer pour son frère sans y être préparé ?

Admettre cette hypothèse était triste pour l'humanité... L'officier aimait mieux croire que cette autorité s'était naturellement établie le jour où une intervention de l'écrivain pour sa famille avait démenti des accusations d'égoïsme odieusement soulevées par les deux cousins.

Cependant, malgré cette consolation qu'il voulait se donner touchant la société, le maître de Treffieux se sentit heureux d'être seul. Être seul, c'était ne pas entendre vanter le lendemain celui qui avait été blâmé la veille... c'était pouvoir laisser tomber une plainte sur François Arnould, si vite oubliée... c'était penser librement, selon sa conscience et son cœur.

L'officier se coucha.

Sa chambre était chaude, la cheminée bourrée de grosses bûches ; au-dehors il entendait siffler la bise ; et son esprit se mit à parcourir des mondes, en songeant au voyage du lendemain.

Les chiens ne jappaient plus, tout était silence autour du jeune homme, qui se sentit bientôt dans une grande solitude.

Jeanne apparut dans son isolement, mais tellement escortée de songes romanesques, qu'elle ne fit que passer.

La rencontre des ours, qu'il avait entendu diversement raconter par les trois amis, se dressa dans la mémoire du maître de Treffieux. Bien-Assis, Tranche-Montagnes et l'abbé Raoux, défilèrent l'arme au poing, le corps contracté, sombres comme les personnages d'une grisaille, silencieux comme des ombres, ténèbres agitées dans la nuit.

Il vit entrer d'Hascher dans le cabinet de Lucien Arnould. Une fenêtre s'ouvrit, d'Hascher guétait, les maraudeurs parurent, une scène de meurtre pointilla.

A ce moment, l'officier dormait déjà.

Un instant, peut-être une minute, peut-être une heure, le commandant ne rêva plus, ses idées tantôt somnolentes, tantôt égarées, se ravivèrent ; dans sa chambre, à Treffieux, entra l'enfant du régisseur ; il était arrivé de la veille.

Epars, çà et là, les présents apportés pour la jeune fille.

cordé au prince Charles de Hohenzollern le privilège d'entretenir une flottille cuirassée sur le Danube, ces faveurs du sultan prendraient un caractère politique important.

On lit dans la France :

Nous détachons d'une lettre qui nous est adressée par notre correspondant de Stockholm, sous la date du 17 octobre, les informations suivantes :

« Depuis un certain temps, comme vous le savez peut-être, la presse russe a essayé à plusieurs reprises de faire apparaître à l'horizon politique la question de la nationalité finnoise.

» Lorsque nous avons cédé la Finlande à la Russie, nous en avons gardé une petite partie, que nos voisins voudraient nous enlever, par la raison qu'ils auraient alors d'excellents ports sur la mer du Nord, où ils n'ont jusqu'ici aucun débouché.

» Ce serait une nouvelle édition de la question du Sleswig-Holstein; le but comme les moyens seraient les mêmes.

» La Russie, possédant sous son autorité la majeure partie du petit peuple finnois, se pose comme le représentant et le protecteur de tous ceux qui peuvent se rattacher à ce peuple, et s'arroge ainsi le droit de s'immiscer dans les rapports que notre gouvernement a avec les habitants des marches finlandaises. Ces derniers sont parfaitement heureux sous l'autorité paternelle de nos souverains, qui cherchent à les faire participer à la civilisation européenne. Jusqu'ici, toutes les tentatives des agents russes qui ont parcouru leur pays n'ont pu leur persuader qu'ils étaient opprimés. Mais cela n'a pas découragé les politiques russes, qui espèrent qu'à force de parler d'une question finlandaise, ils feront croire à l'Europe qu'il en existe réellement une.

» Cela n'est pas le seul sujet de nos préoccupations. Le mariage de la princesse Dagmar avec le czarévitch a fait naître chez nous d'assez vives inquiétudes, justifiées par le langage de certains journaux russes, qui annoncent que cette alliance donnera à la Russie une influence prépondérante en Danemark.

» Pour parer à ce danger, le parti scandinave des trois royaumes du Nord tente en ce moment de faire conclure une alliance offensive et défensive avec la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord. Cette nouvelle vous paraîtra peut-être un peu hasardée; mais ce qui est bien certain, c'est que le baron Blixen-Finecke, qui est regardé comme le successeur de notre ministre des affaires étrangères, M. de Manderström, est allé ces jours-ci trouver M. de Bismarck, en Poméranie, pour s'entretenir avec lui sur ce sujet. On ajoute que le roi Charles XV est au fait de cette démarche. »

On lit dans une correspondance du Phare de la Loire :

Jeanne contemplait ces riches parures.

— Maître, dit-elle, pour qui ces richesses ?

— Pour toi.

— Non, répondit Jeanne en montrant du doigt un vêtement de deuil que l'officier d'abord ne voyait pas. Elles jureraient trop sur cette étoffe lugubre.

— Pour qui ce deuil ? repartit le comte effrayé.

Jeanne, sans lui répondre, lui prit la main.

Tous les deux ils sortirent du pavillon ou de la chambre rouge ; l'officier n'eût pu préciser, il sentit l'air glacé sur lui, sur elle ; où allaient-ils ?

L'enfant du régisseur s'arrêta court sur la plateforme d'une roche verglacée... Ils dominaient alors un paysage désolé...

De la neige partout, du givre sur les arbres... un ciel chargé de frimas, et dans l'air voltigeant autour d'eux des mouches blanches... dans les bas-fonds, des toits de chaume desquels s'échappaient de temps à autre une sombre fumée et quelques étincelles.

Un clocher çà et là ; ailleurs un grand sapin : mais dans les vallées pas un troupeau, autour des habitations pas un homme... Cette campagne était morte.

— Où me mènes-tu donc ? demanda le jeune homme.

Jeanne n'était plus à ses côtés ; alors le comte

Je vous parlais hier des bruits d'emprunt qui circulent dans notre monde financier. Un journal spécial, le *Messenger de Paris*, dit à ce propos que deux combinaisons sont agitées. D'après l'une, l'emprunt serait de 250 millions et n'aurait pour but que de parer aux modifications de notre armement, de liquider les dépenses de l'expédition du Mexique et de faire face aux travaux rendus urgents par la périodicité des inondations. D'après l'autre, on se déciderait au grand emprunt d'un milliard, qui serait effectué, pour la plus forte portion du moins, au moyen d'une émission d'obligations du Crédit foncier. Le *Messenger de Paris* ajoute que M. Fould adhérerait au premier projet, et ne se rallierait pas au second. D'autres journaux, je dois le dire, refusent obstinément de prendre ces bruits au sérieux, et soutiennent qu'il n'est question ni de la retraite de M. Fould ni de la réalisation d'un emprunt. Entre ces affirmations opposées mon incertitude est grande, et dans le doute je m'abstiens. Je ne crois cependant pas à l'emprunt d'un milliard ; il y a des novellistes qui manient le milliard avec une incroyable facilité. Elevés sans doute sur les genoux d'un Rotschild, ils remuent des millions comme s'il en pleuvait, et dès qu'il est question d'emprunt quelque part, ils ne peuvent pas se figurer qu'on ait besoin de moins d'un milliard. Emprunterait-on sans cela ? Aussi ce n'est pas seulement la France, c'est l'Italie également qui a besoin de son petit milliard, une misère que je regrette de ne pas avoir sur moi en ce moment. En vérité, c'est se moquer du monde, les milliards ne courent pas les rues comme cela, à la recherche d'un père adoptif, et ceux qui les ont dans leurs caisses ne s'en dessaisissent pas facilement. Retranchons quelques zéros, nous trouverons plus vite ou plus facilement notre affaire, et les fonds publics baisseront un peu moins que si l'on demandait 1 ou 2 milliards à l'épargne.

Nous empruntons les passages suivants à une correspondance adressée de Paris à l'*Union de l'Ouest* :

Les journaux piémontistes ne cessent de parler des préparatifs que fait le roi François II pour quitter Rome. Il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle. Le roi de Naples reste à Rome, et, comme le Saint-Père, attend les événements.

Les mesures de persécutions redoublent de violence, en Pologne. La Russie met en mouvement beaucoup de troupes qui sont en partie dirigées vers les frontières de la Gallicie. Le cabinet de Saint-Petersbourg affecte toujours de plaindre le sort réservé aux Ruthènes de cette province autrichienne, et cherche évidemment un prétexte pour entraver le mouvement temporisateur que l'Autriche semble vouloir accomplir en Gallicie.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Il était dans la chambre rouge. Sur le lit de son père, le braconnier... devant cette couche funèbre, Jeanne et la Nanette, se donnant la main... toutes deux sanglotaient... dominant cette douleur une voix fausse et joyeuse qui surprit étrangement l'intelligence endormie du maître de Treffieux.

— Allons, chasseur, vite en campagne, du cor n'entends-tu pas le son, ton, ton, ton, ton, tontaine, tonton.

Le comte ouvrit les yeux, et vit d'Hascher ; à côté du chasseur le maître des Sapins.

— Etes-vous là depuis longtemps ? quel temps fait-il ? demanda le jeune homme.

— Il n'est pas question de temps, répondit le chasseur, mais de café au lait ; levez-vous promptement, si vous ne voulez pas que Mme Des Toranches vienne vous relancer jusqu'ici, pour vous en faire prendre une tasse : j'ai la mienne.

Le commandant dut en effet subir le café préparé par la dame des Sapins, dont l'humeur était charmante.

Elle voulut accompagner le vieux gentilhomme jusqu'au portail, où Belise, attelée, attendait tristement.

De nouveau le comte ne rêva plus.

Un peu plus tard, une autre scène, un drame se déroula pour lui seul, car la chasse avait disparu.

## Nouvelles Diverses.

La 25<sup>e</sup> liste des souscriptions pour les inondés, publiée par le *Moniteur* s'élève à 71,727 fr. 75 c.

Le total général arrive maintenant à 1,267,329 fr. 27 c.

— On lit dans le *Moniteur* :

La commission instituée par décret du 1<sup>er</sup> octobre dernier pour préparer et proposer au gouvernement la répartition du produit des souscriptions en faveur des victimes des dernières inondations s'est réunie au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sous la présidence de M. de Forcade La Roquette, vice-président du conseil d'Etat.

Dans cette première séance, la commission a procédé à son installation, et elle a réglé l'ordre de ses travaux ultérieurs.

Elle a reçu communication des instructions données par les divers départements ministériels pour la constatation des dommages éprouvés, et pour les informations préparatoires qui devront servir de base à la répartition des fonds recueillis.

Elle a pris notamment connaissance d'une circulaire en date du 15 octobre 1866, par laquelle S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a réglé la forme des états qui devront être dressés par les préfets pour être transmis ensuite à la commission. Ces états devront faire connaître la situation des victimes des inondations, en distinguant les quatre catégories suivantes : 1<sup>o</sup> individus que l'inondation a jetés dans une extrême détresse ; 2<sup>o</sup> individus ayant beaucoup souffert, mais conservant toutefois quelques ressources qui pourraient, avec un peu d'aide, leur permettre de se relever ; 3<sup>o</sup> individus auxquels l'inondation a fait éprouver des pertes sensibles, mais qu'ils peuvent cependant supporter ; 4<sup>o</sup> individus pour lesquels les pertes éprouvées sont insensibles, soit en raison du peu d'importance des pertes, soit en raison de la fortune des perdants. Il sera également tenu compte, dans les états à produire, de la nature et de l'étendue du dommage, suivant qu'il s'agira de pertes en capital, en objets mobiliers ou en récoltes.

La commission, sur la communication qui lui a été faite des lettres de diverses personnes demandant si des dons en nature pourraient être reçus, a décidé que ces sortes d'offrandes seraient acceptées et distribuées aussitôt que possible. Le lieu où elles seront reçues sera prochainement indiqué par une note insérée au *Moniteur*.

Prenant en considération la nécessité d'une prompte répartition, la commission a résolu de se séoir au moins une fois par semaine, pour se faire rendre compte des renseignements recueillis ainsi que du montant des

sommes souscrites, et d'apporter la plus grande célérité dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée, l'appel fait en ce moment au pays ne pouvant être véritablement efficace que si les secours à distribuer suivent dans un bref délai les malheurs qu'ils sont destinés à soulager.

— M. Chevreau, sénateur, préfet de Lyon, qui était venu à Paris, mandé par une dépêche télégraphique, est reparti pour Lyon.

— Le ministre du commerce de Prusse a notifié aux directions des chemins de fer de l'Etat que les transports destinés pour l'Exposition de Paris ne payeraient que la moitié des taxes ordinaires.

Pareille mesure a été prise sur les chemins de fer russes par le cabinet de Saint-Petersbourg.

— D'après un télégramme publié par le *Standard*, l'état de l'impératrice Charlotte serait beaucoup amélioré. Elle se promène souvent dans le parc ; elle consacre quelque temps à la peinture et à la lecture, et quelque fois elle touche du piano. Les symptômes sont meilleurs et l'on espère une prompte et complète guérison.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un épouvantable accident est arrivé mercredi soir à Villemolle-l'Abbé, commune de Verrrye. Trois puisatiers ont été engloutis, l'un à 35 mètres de profondeur et deux autres à 18 mètres environ. Ce malheureux événement a eu lieu dans de bien tristes circonstances, les trois victimes sont de la même famille, le père et les deux fils Poirier, et c'est le même puits dans lequel déjà l'année dernière, le 20 novembre, le fils aîné François Poirier avait trouvé la mort.

Voici les premiers renseignements que nous avons recueillis.

Le forage de ce puits avait présenté grandes difficultés. Ces ouvriers avaient traversé une couche de sable de 8 mètres environ, et au-dessous un grès d'un mètre d'épaisseur qui avait longtemps arrêté les travaux. Après l'avoir traversé, il s'est présenté une autre couche de sablon, de 7 mètres, puis un second grès. C'est à cette profondeur que le fils François Poirier avait été tué l'année dernière par la chute d'un treuil mal établi à l'orifice.

Depuis cette époque le chantier avait été abandonné. Il était repris depuis quelques temps.

Le dernier grès avait été tourné, et sa surface dans le puits formait même un échafaudage très-solide, sur lequel les puisatiers avaient compté pour la manœuvre et l'enlèvement des terres.

Mercredi soir à 4 heures, Louis Poirier,

D'Hascher et le spahis, laissant caracolier les chevaux, avaient pris les devants.

— Fourche ! mon cher Emile, dit le vieillard montant en patache, à la guerre comme à la guerre, prenez place avec moi dans ce coffre ; établissez-vous-y tant bien que mal, et allons-nous-en... Bon jour, ma femme.

— Vous êtes un peu fou de vous mettre en voyage par un temps pareil, dit, plutôt par habitude de contredire que par mauvaise humeur, la dame des Sapins.

On fait des folies à tout âge, repartit en souriant M. Des Toranches ; dimanche n'est pas loin, et nous verrons si dimanche... Allons, hue ! pousse tout doucement.

Belise, que Jaquera conduisit par la bride, se mit à contre-cœur et au petit pas de la cour des Sapins.

— Elle a, ma foi ! raison de se faire tirer l'oreille pour s'en aller, repartit le vieux gentilhomme aussitôt que le portail fut entre lui et Mme Des Toranches voyager par un temps pareil n'est guère de son âge... Enfin d'Hascher l'a voulu : que la volonté Mme Arnould soit faite ! Pourvu qu'il n'arrive d'accident à d'Hascher et à votre soldat !

de 25 ans, était arrivé au niveau de l'eau, à 35 mètres de profondeur; il commençait même la maçonnerie pour soutenir les terres. Son frère Emile, âgé de 22 ans, était sur le grès dont nous avons parlé, et le père au-dehors pour recevoir les décombres et transmettre à ses fils les matériaux nécessaires.

Tout-à-coup un premier éboulement, enveloppa Emile Poirier: il ne devait pas avoir de suites graves, le père était descendu aussitôt pour secourir son fils. Pendant ce travail, un nouvel éboulement considérable survint, et ensevelit les deux puisatiers. Il s'est formé une vaste cave dans le sablon, entre les deux blocs de grès.

On espère que le fils aîné, toujours au fond du puits, ne sera pas écrasé et qu'il pourra même éviter l'eau, la quantité de terre qui a pu tomber jusqu'à lui ne devant pas être considérable.

L'autorité de Saumur a été immédiatement informée. M. le V<sup>ic</sup> O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, accompagné de M. Couet, faisant fonctions d'ingénieur, et de M. Ch. Bersoullé, s'est transporté dès mercredi soir à la ferme de Villemolle. M. Morry, substitut du procureur impérial, et M. le capitaine de gendarmerie, se sont également rendus sur les lieux du sinistre.

Une escouade d'ouvriers de Saumur, sous la conduite de M. Roffay, sous-lieutenant de pompiers, est venu spontanément offrir son concours à M. le Sous-Préfet, et s'est mis à l'œuvre sous la direction de M. Couet. Les travaux de sauvetage, entrepris aussitôt, ont été poussés jour et nuit avec beaucoup d'activité.

M. Joly-Leterme, revenant d'Angers, est parti dès le soir même pour se mettre à la tête des hommes de sa compagnie.

Malheureusement l'espace est bien restreint; il ne peut y avoir plus d'un ou deux ouvriers dans ce puits, aussi les travaux marchent-ils lentement.

Il est à craindre que le sauvetage ne dure plusieurs jours; la nature des terres et l'état du puits exigent les plus grandes précautions pour la sécurité des travailleurs. Tout espoir n'est pas perdu de retirer encore en vie au moins un des malheureux puisatiers.

Cet accident nous rappelle celui qui eut lieu en 1853, à Vernol, et le sauvetage d'un jeune homme qui était resté au fond d'un puits pendant huit jours, et qui, quoique n'ayant ni bu ni mangé, a été retiré vivant.

M. le préfet de Maine-et-Loire, M. Richard, ingénieur en chef à Angers et M. Brossard de Corbigny, ingénieur des mines, informés par le télégraphe, se sont empressés de se rendre à Saumur, et de là sur le théâtre de l'accident.

Les autorités de Saumur n'ont pas quitté Villemolle depuis 48 heures. Jour et nuit ils président aux travaux, encouragent les ouvriers, et chacun travaille avec un zèle et une activité au-dessus de tout éloge.

Hier soir, à 10 heures, de plus grandes difficultés se sont présentées. Il a fallu redoubler de précautions pour éviter de nouveaux malheurs.

L'enlèvement de terres n'a pu être poussé la nuit dernière avec la même activité que la veille; mais ce matin tous les obstacles sont levés, et les travaux de consolidation sont complets.

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'INONDATION.

Liste ouverte à la Sous-Préfecture de Saumur.  
M. le pasteur Duvivier, de Saumur. . . 20 fr.  
M<sup>lle</sup> Eberlin, propriétaire, id. . . 5

Par décision du 13 octobre, M. le Recteur de l'Académie a fixé au jeudi 8 novembre prochain l'ouverture de la session d'examen pour l'obtention du certificat de grammaire demandé par les aspirants aux titres d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe.

Les candidats sont invités à s'inscrire d'ici au 5 novembre au bureau de M. l'Inspecteur d'Académie, à Angers. L'examen aura lieu à la préfecture et commencera à huit heures du matin par la version latine.

Un concours général de volailles grasses, un concours international de fromages, un concours général de beurres et une exposition d'instruments à fabriquer les fromages et les beurres, auront lieu à Paris, au mois de décembre 1866.

Une somme de 5,000 fr., des médailles d'or pour les premiers prix, des médailles d'argent pour les seconds, et des médailles de bronze pour les autres prix, sont mises à la disposition du jury pour être distribuées en primes aux lots de volailles grasses nées chez l'exposant ou engraisées par lui, reconnus les meilleurs.

#### Nous lisons dans l'Evénement :

« On s'occupe beaucoup d'une méthode nouvellement inventée par un instituteur de Lyon, M. Chervin, et qui donne des résultats merveilleux. L'inventeur a trouvé le moyen de guérir les bègues sans remède ni opération, mais seulement par l'exercice du langage; et son système, expérimenté à Lyon et encouragé par le Conseil général du Rhône, réussit admirablement.

» Il y a quelque temps, le sénateur, préfet du Rhône, nommait une commission pour constater officiellement l'efficacité de la méthode curative de M. Chervin.

» Cette commission, composée de M. Aubin, inspecteur d'Académie; du docteur Gubian, président de la Société impériale de Médecine; de M. l'abbé Hyvrier, supérieur de l'Institution des Chartreux, et de M. Valois, président de la Société d'Instruction primaire, s'est réunie à plusieurs reprises, suivant pas à pas la

guérison de sept enfants bègues, traités gratuitement par M. Chervin, et vient de terminer le rapport le plus favorable.

» Le Conseil général du Rhône, se basant sur ce rapport détaillé, a voté à M. Chervin une subvention qui lui permettra de continuer l'œuvre philanthropique qu'il a entreprise.

» La découverte de M. Chervin est de celles qui intéressent tout le monde et ne peuvent pas trouver d'indifférents. Le nombre des enfants bègues est considérable, et cette infirmité subsiste souvent chez l'adulte: il est donc plus que probable, maintenant surtout que l'efficacité en a été officiellement reconnue à Lyon, que cette méthode sera à Paris l'objet d'un examen nouveau et qu'elle sera vulgarisée.

» Si on n'a pas exagéré (et il n'y a pas lieu de le penser) l'excellence des résultats obtenus, M. Chervin vient de rendre à l'humanité un service signalé, qui lui donne des droits à la gratitude publique. Lyon a su reconnaître et encourager cette découverte utile, c'est à Paris de continuer l'œuvre. »

Le *Phare de la Loire* fait suivre ces lignes de quelques renseignements sur la fréquence du bégaiement en France.

M. Chervin aîné, directeur de l'institution des bègues de Lyon, délégué de la Société littéraire de la même ville aux séances de la Sorbonne, mettait, il y a quelques mois, sous les yeux de cette assemblée une statistique du bégaiement en France, embrassant une période de dix ans, de 1852 à 1862. Les documents de ce travail, entièrement neufs, ont tous été puisés au ministère de la guerre, par conséquent ils sont authentiques, et l'on peut hardiment tirer des inductions. Il résulte de l'examen de ces tableaux que 6,775 conscrits ont été exemptés du service militaire en dix ans pour cause de bégaiement, et que la moyenne décennale est de 5 pour 1,000 pour la France entière. Une carte de la distribution géographique des bègues de France accompagnait ce travail. D'un coup d'œil jeté sur cette carte, on voit que le Nord compte beaucoup moins de bègues que le Midi; que le Nord-Est est le plus épargné; que le Sud-Est est le plus maltraité.

L'accent local, l'influence de l'école et de la famille semblent expliquer, dit M. Chervin aîné, le plus ou moins de fréquence de cette infirmité dans chaque département.

#### On lit dans la Chronique de Fougères :

« On signale en ce moment, de divers côtés, des cas d'hydrophobie qui ont eu de tristes conséquences :

» Le 12 de ce mois, à la Pellerine, les cinq chiens que possédait M. Chardon, maire de cette commune, ont été mordus par un chien errant, atteint de la rage, et ont été sacrifiés.

» M. Chardon, songeant à éviter d'autres accidents, a mis son domestique à la pour-

suite de l'animal malade, qui a été tué à un kilomètre du bourg de la Pellerine.

» M. Pérarnaud, vétérinaire, qui en a fait l'autopsie, a constaté une forte inflammation des voies digestives, une complète vacuité des intestins et la présence d'une quantité considérable de poils agglomérés dans l'estomac, ce qui indiquait que l'animal avait pillé beaucoup de chiens.

» Le 17 du mois dernier, un chien hydrophobe avait aussi mordu deux vaches, qui sont tombées il y a quelques jours, et qu'on a abattues sur les prescriptions de M. Duprat, vétérinaire à Antrain. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### JUGEMENT CONCURRENCE DÉLOYALE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal de commerce de la Seine, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-six, enregistré et signifié,

Entre M. ANGELO BOLOGNESI, distillateur, demeurant à Saumur;

Et M. JUCLIER, distillateur, demeurant à Paris La Villette, rue Saint-Denis, n° 10,

A été extrait ce qui suit :

Attendu que des débats et documents soumis au tribunal il résulte que le demandeur est propriétaire depuis plus de dix ans, d'un élixir connu sous le nom de *Liqueur hygiénique de dessert*; qu'il exploite et vend cette liqueur dans des flacons de forme particulière et sous une marque spéciale; que Juclier, fabricant de la même liqueur, a employé des bouteilles de forme exactement semblable et des étiquettes disposées de manière à faire naître pour les acheteurs une confusion avec l'élixir d'Angelo Bolognesi; que ces faits constituant une concurrence déloyale, il y a lieu pour le tribunal d'obliger Juclier, conformément à ses offres, dans le délai qui va être imparti, de supprimer ses étiquettes à peine de cent francs par jour de retard.

Sur les dommages-intérêts et l'insertion, et l'affiche du jugement à intervenir;

Attendu que par la concurrence déloyale faite au demandeur, Juclier lui a fait éprouver un préjudice qui doit être réparé, tant par une somme d'argent, que le tribunal, avec les éléments d'appréciation qu'il possède, fixe à deux mille francs, que par l'insertion du jugement, aux frais de Juclier, dans un certain nombre de journaux que le tribunal fixe à trois, au choix du demandeur, pour prévenir le retour de cette concurrence :

Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort, donne acte au défendeur de ce qu'il offre de supprimer les étiquettes dont s'agit; en conséquence, dit qu'il sera tenu dans la huitaine de la signification du présent jugement de supprimer, conformément à ses offres, les étiquettes dont s'agit, sinon, et faute de ce faire dans ledit délai et icelui passé, le condamne dès à présent par les voies de droit et même par corps, conformément aux lois du dix-sept avril mil huit cent trente-deux et treize décembre mil huit cent quarante-huit, à payer au demandeur une somme de cent francs par chaque jour de retard, et ce pendant un mois, passé lequel délai il sera fait droit; et, pour le préjudice éprouvé à ce jour, condamne Juclier par les voies de droit et par corps, conformément aux lois du dix-sept avril mil huit cent trente-deux et treize décembre mil huit cent quarante-huit, à payer au demandeur la somme de deux mille francs à titre de dommages-intérêts;

Ordonne l'insertion du présent jugement dans trois journaux au choix du demandeur et aux frais du défendeur.

#### BOURSE DU 23 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 90.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 97 00.

#### BOURSE DU 26 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 00.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 97 29.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Mes chevaux, répondit l'officier, sont de la famille des chats; aucun danger n'est à craindre.

— Je ne sais fourche pas si M. des Miolards pourrait marcher sur cette glace... Soutiens donc un peu mieux ta bête, dit à son valet M. Des Torranches; elle glisse à chaque pas, et va tomber si tu n'y prends garde.

Jaquera regarda en souriant le comte de Treffieux, mais il eut soin de dissimuler son sourire à son maître.

La vieille jument avant d'être arrivée au domaine Potte suait déjà. Arrivée là, elle jeta un regard d'envie sur la plaine, et s'arrêta en tournant lentement la tête vers les Sapins; puis, comme sur cette hauteur sans abri le froid la tourmentait, elle reprit d'elle-même son pas, traînant de plus le domestique, qui avait profité de son temps d'arrêt pour s'asseoir sur le brancard de la voiture, le dos prudemment tourné du côté de la bise.

— Il fait un froid de loup, dit M. Des Torranches, ma femme avait raison... pousse ta bête si tu peux, mais ne trotte pas.

— La Bélise ne trotte que pour revenir à son écurie, répondit Jaquera, qui se mutinait aisément quand il se voyait hors du logis, et qu'au lieu d'être

mené par le vieillard il conduisait son maître; la Bélise ne trotte que pour aller chez nous, et, pourtant, chez Rofins, le meilleur foin n'est pas pour les vaches.

— Va toujours, imbécille, repartit le maître des Sapins.

Jaquera se tapit de son mieux contre le tablier de la patache, et donnant à sa jument un coup de fouet qui eut pour tout résultat de lui faire remuer la queue et serrer les oreilles, se tint prêt à écouter ce qui allait être dit derrière lui.

Pendant ce temps d'Hascher prenait de l'avance, afin d'avertir Mme Arnould de l'invitation qu'il avait faite, en son nom, au vieux gentilhomme.

A peine descendu de cheval, le chasseur passa devant le cabinet de l'écrivain, sans s'y arrêter, et monta chez la jeune femme.

— Devinez qui arrive chez vous? cria-t-il de la porte.

— Le maître des Sapins, répondit-elle tranquillement.

— Qui vous l'a dit?

— François, qui est ici depuis deux heures.

— C'était bien la peine, repartit le chasseur, de risquer de me rompre le cou pour vous donner cette

nouvelle.

D'Hascher était donc depuis longtemps chez Rofins lorsque Bélise fut signalée.

Son entrée ne fut pas triomphale, M. Des Torranches ayant, pour cette arrivée, exigé de son domestique que la vieille jument fût tirée par la bride.

La dame de chez Rofins était accourue vers la grille, où se tenait depuis quelques instants Lucien Arnould.

Epargnons au lecteur les compliments d'usage, les détails inutiles sur l'arrivée des chasseurs, le mouvement inaccoutumé qui règne dans la maison de l'écrivain.

(La suite au prochain numéro.)

### Dernières Nouvelles.

Une feuille italienne, la *Provincia*, annonce le départ de Turin pour Paris, du commandeur Manicardi, directeur général de la dette publique. Le but de son voyage serait de terminer la question de la dette publique pontificale.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, SAUMUR,

## GALERIE SPÉCIALE DE CONFECTIONS Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Il est aujourd'hui prouvé, par plusieurs années d'expériences, que les personnes qui s'habillent dans notre Maison font une économie de plus de 40 pour 100 sur le prix qu'elles paieraient chez leur tailleur. Nous avons en ce moment un assortiment des plus complets, composé de plus de 10,000 Vêtements pour Hommes.

Nous donnons plus bas un aperçu bien exact des prix des articles les plus avantageux.

Vêtements de maison molleton laine.....	9 f. 50	Mac-Farlane ondulé extra.....	40 f. »	Habillement complet, paletot, pantalon et gilet:	
Solférino ratiné.....	42 »	Caban.....	9 »	Pour hommes.....	58 f. »
— — extra.....	18 »	— ratiné.....	30 et 35 »	Pour jeunes gens de 14 à 16 ans.....	48 »
Paletot très-chaud, double face, bonne qualité.....	30 »	— enfant de 10 à 15 ans, depuis.....	6 75 »	<b>PANTALONS.</b>	
Pardessus nouveauté.....	35 »	Redingote habillé.....	35 »	Pantalon cuir laine.....	4 95
— — drap anglais.....	48 »	— drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau.....	58 »	— nouveauté.....	8, 10 et 12
— extra riche qualité, de 120 et 140 fr. chez tous les tailleurs.....	58 »	Habit noir extra.....	60 »	— drap Elbeuf.....	15, 18 et 20
Paletot édreton.....	28 »	<b>GILETS.</b>		Pantalons satin noir, très-belle et très-bonne qualité.....	19
— ratiné.....	30 »	Gilet drap.....	4 50	Chemises confectionnées, Faux-Cols, Cravates, Foulards, Cache-Nez.	
Mac-Farlane.....	29 »	— nouveauté.....	6, 7 et 8 »		
		— — extra.....	12 »		

Grand assortiment de Vêtements pour Jeunes Gens et Enfants. Toutes les tailles sont parfaitement assorties.

Un tailleur étant attaché à notre maison, nous sommes en mesure de livrer toute commande dans les 24 heures.

Choix des plus considérables de NOUVEAUTÉS et CONFECTIONS pour Dames : Robes, Châles, Draperies, Toiles, Madapolams, Couvertures, Descentes de lit, Mercerie, Rubans, Corsets, Articles pour Couturières et Tailleurs, Bonneterie, Bas, Chaussettes, Tricots, Laines à tricoter et à tapisser.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BERNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Bernard, marchand grainetier, demeurant à Foye, commune de Nœil-sous-Passavant, sont invités à se trouver le lundi 5 novembre prochain, à neuf heures et quart du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON.  
(495)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HERVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Hervé, serrurier à Saumur, sont invités à se trouver, le lundi 5 novembre prochain, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON.  
(494)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A ARRENTER

Une MAISON, sise à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 15, comprenant quatre chambres basses, trois chambres hautes, grenier, cour, cave, puits et passage pour aller à la boire communs.

S'adresser à M. GIRANDIER-VERNEAU, sur la Levée-Neuve, à Saint-Lambert, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (495)

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvert, commune de Neuillé. (491)

### VENTE MOBILIERE

AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,  
Au château des Réaux, proche le Port-Boulet,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire, les dimanche et lundi 4 et 5 novembre, et les mercredi et jeudi 7 et 8 novembre, et jours suivants, à midi.

Il sera vendu :

Un riche mobilier, comprenant notamment un magnifique lustre en cuivre doré, pendules et candélabres bronze, style rocaille; tapis, garnitures de cheminée, glaces de très-grandes dimensions, piano, harmonium, nombreux objets de literie. Cheval, calèche, break, voiture dite panier à deux roues, chariot, plusieurs paires de harnais riches et ordinaires, vins de Bordeaux et autres en cercles et en bouteilles, ameublement de jardin, caisses d'orangers.

Cette vente aura lieu dans l'ordre suivant et expressément au comptant.

1° Le 4 novembre, meubles divers, objets de literie, ustensiles de ménage et de cuisine.

2° Le 5, le cheval, les voitures et les harnais, les meubles et objets de literie.

3° Le 7, les glaces, les pendules, le lustre, le piano, les tapis, etc., etc.

4° Le 8, le vin et les divers objets servant à l'ameublement du jardin.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Ile,

Avec belles caves, vaste magasin, jardin et boire.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PIERRE, à Nantilly, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou par lots,

### UN CLOS DE VIGNE,

De 2 hectares 35 ares, situé à Bagneux, chemin de Montaglan; cave, pressoir, cuve en pierres.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (473)

### A VENDRE

### UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE

(10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (437)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10.

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

### UNE MAISON

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESS-NEAU. (482)

### A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

### UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>me</sup> GALLET, sage-femme, a transféré son domicile rue du Palais, à l'angle du quai de Limoges. (483)

### M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours, INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain: sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### ON DEMANDE UN AGENT

pour une compagnie d'assurance contre l'incendie. Remises exceptionnelles. S'adresser au bureau du journal.

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son Atelier de Confection à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/10 au-dessous des prix ordinaires. (443)

### NOUVELLES

### MACHINES A COUDRE Américaines.

### A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix: 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix: 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

Saumur, imp de P. GODET.